

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-491

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 septembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2018-491

Plan d'actions en faveur du commerce 2018-2020 - Mise en œuvre du soutien à l'économie de proximité - Association "La Ronde des quartiers de Bordeaux" - Financement du programme d'actions 2018 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association "La Ronde des quartiers de Bordeaux" (RQB), créée en 2010, compte à ce jour 1150 adhérents. Elle a pour objectif d'animer, de promouvoir et de fédérer le tissu commercial et artisanal bordelais. L'association organise tout au long de l'année de grands rendez-vous dont le rayonnement est le plus souvent métropolitain et même régional.

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole apporte son soutien à la Ronde des quartiers de Bordeaux pour l'organisation de l'événement « le Bon goût d'Aquitaine », qui met en valeur les produits locaux et attire de nombreux visiteurs sur le quartier de la Bastide.

Le bilan 2017 de cette manifestation est une fois encore positif avec une fréquentation d'environ 60 000 visiteurs sur trois jours. Le Bon goût d'Aquitaine a attiré plus de 160 exposants (dont 110 producteurs), et plus de 350 produits locaux ont été proposés aux visiteurs.

L'événement a également continué de s'étendre dans le quartier de la Bastide pour accueillir davantage d'exposants et d'animations, bien au-delà du traditionnel marché de producteurs. Le Bon goût s'est ainsi déployé sur trois sites majeurs :

- l'avenue Thiers, où les producteurs sont mis à l'honneur
- l'avenue Abadie, dédiée à la restauration
- l'allée de Serr, où sont mis en avant les produits dédiés à l'art de vivre

Parmi les animations importantes, une ferme pédagogique a été installée au début de l'allée de Serr en vue de sensibiliser les enfants aux questions environnementales et au gaspillage alimentaire et de participer à des ateliers de fabrication artisanale. Des visites touristiques à vélo et à pied ont aussi été proposées en partenariat avec l'Office du tourisme de Bordeaux Métropole autour des monuments de la rive droite, du « street art » et des friches industrielles. Le pôle "art de vivre" a quant à lui investi les allées de Serr ; des animations sur le sport et la santé ont été organisées dans le cadre de l'opération "Bouge ta santé" et ont connu un vif succès auprès des enfants d'écoles primaires.

En 2017, la subvention attribuée par Bordeaux Métropole pour cette animation s'est élevée à 13 000 €, identique à celle de 2016 et en légère diminution par rapport à 2015 (14 000 €).

A noter que la Métropole a également accompagné la RQB sur d'autres actions en 2017 par le versement de plusieurs subventions :

- 46 640 € accordés sur le budget de la DG Mobilité pour l'animation et la mise en place de services aux commerçants des rues Fondaudège et Croix de Séguy impactées par les travaux de la ligne D du tramway
- 15 000 € alloués pour la mise en place de COLIM, un service de ramassage des déchets cartons des commerçants dans l'hyper-centre de Bordeaux (budget annexe « déchets ménagers » de la Direction de la gestion des déchets et de la propreté)

Pour 2018, compte tenu de son expérience dans l'organisation d'animations commerciales et aussi dans le soutien aux associations de commerçants et artisans, Bordeaux Métropole et la RQB ont prévu d'élargir leur partenariat, dans le cadre d'actions spécifiques et ponctuelles ou d'actions prévues par le Plan d'action en faveur du commerce validé par le Conseil métropolitain de 23 mars 2018.

Les actions 2018 de la RQB pour lesquelles Bordeaux Métropole est sollicitée

Cette année encore, la Ronde des quartiers de Bordeaux portera de très nombreuses actions en faveur du développement commercial et des services aux commerçants. Parmi ces actions, trois d'entre elles pourront recevoir un soutien financier de la Métropole :

- "le Bon goût d'Aquitaine" organisé depuis 2013 par l'association. Sa 25ème édition aura lieu du 28 au 30 septembre 2018, toujours dans le quartier de la Bastide à Bordeaux. Elle regroupera environ 160 exposants et 80 000 visiteurs sont attendus. Cette manifestation est devenue un incontournable dans l'agenda événementiel de la rive droite et plus largement de la Métropole.
 - L'accompagnement des associations de commerçants et artisans. Cette action, prévue dans le Plan d'actions pour le commerce de Bordeaux Métropole, permettra à la Ronde des quartiers de Bordeaux diffuser sa longue expérience et d'accompagner la création de nouvelles associations de commerçants dans les communes de la Métropole et dans leurs quartiers. Elle soutiendra également les associations existantes dans l'organisation de manifestations commerciales, dans leur fonctionnement, et dans la mise en œuvre de services pour leur clientèle.

La RQB a été sollicitée cette année pour apporter son aide et son expertise aux associations existantes et à créer sur les communes de Pessac et du Bouscat.

- La mise en œuvre d'actions de communication, de services et d'animation en faveur des activités commerciales et artisanales de l'axe Thiers/Stalingrad, dans le cadre de la réservation du Pont de Pierre aux modes de déplacements doux. La fermeture du pont aux véhicules motorisés est accompagnée d'un plan d'actions en faveur des commerces de l'axe porté par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux. La RQB a été étroitement associée à son élaboration et elle conduira, avec le soutien de la Métropole, plusieurs actions fortes en termes d'animation, de communication et d'accompagnement de la transition numérique.

Dans ce cadre, notre établissement public est sollicité pour accorder une aide globale de 74 318 € pour la mise en œuvre de ces trois actions :

- pour le Bon goût d'Aquitaine, une subvention de 13 000 € pour un montant de dépenses prévisionnelles de 169 600 € TTC soit 7,6 % du budget global.
- pour le soutien au commerce de proximité des communes membres de Bordeaux Métropole par l'accompagnement à la création d'associations de commerçants et au développement des associations existantes, une subvention de 15 000 € est demandée pour un budget prévisionnel de 939 100 € TTC soit 1,59 % du budget total, dans le cadre du plan d'actions annuel de l'association.
- Pour les actions de communication, de services et d'animation en faveur des commerçants de l'axe Thiers/Stalingrad, dans le cadre de l'expérimentation de la réservation du Pont de pierre en mode de déplacements doux, une subvention de 46 318 € est demandée. 37 400 € seront pris en charge sur le budget de la Mobilité et les 8 918 € complémentaires seront versés par le Développement économique, pour un montant de dépenses prévisionnelles de 59 851 €, soit 77,38 % du budget global.

Les fiches jointes en annexe présentent de manière plus détaillée ces différentes actions de la Ronde des quartiers de Bordeaux.

Budget prévisionnel de la manifestation « le Bon goût d'Aquitaine » :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Achats Etudes prestations de services, Achats non stockés	12 200	Ventes de produits, prestations de services	133 600	78,7
Services extérieurs Sous-traitance, Location, entretien réparation,	56 000	Subventions d'exploitation Département	5 000	2,9
Autres services extérieurs Publicité, Déplacements	36 000	Bordeaux Métropole	13 000	7,6
Impôts et taxes	1 400	Ville de Bordeaux	18 000	10,6
Charges de personnel	64 000			
Rémunérations	40 000			
Charges sociales	24 000			
Total des charges	169 600	Total des produits	169 600	

Les principaux indicateurs financiers de l'association pour le Bon goût d'Aquitaine, sont les suivants :

Ronde des quartiers Bon goût d'Aquitaine	Année 2018 - Budget N	Année 2017 Réalisé N-1	Année 2016 Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	37,73 %	37,82 %	37,63 %
% de participation de BM / Budget global	7,6 %	7,68 %	7,8 %
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Département 2,9 % Commune 10,6 %	Département 2,95 % Commune 10,63 %	Département 3 % Commune 11 %

Budget global de l'association : soutien aux associations de commerces de proximité

BUDGET 2018			
CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
60 – Achats	50 300	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	309 072
Achats d'études et de prestations de service	18 000	Vente de produits finis, de marchandises	
Achats stockés de matières et fournitures	11 000	Prestations de services	309 072
Achats non stockables (eau, énergie)	3 600	Produits des activités annexes	0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 700		
Fournitures administratives	14 000	74 - Subventions d'exploitation	367 228
Autres fournitures	1 000	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	144 000	Conseil Régional	
Sous traitance générale	24 000	Conseil Départemental	4 000
		Bordeaux Métropole	127 628
		Bon goût d'Aquitaine	13 000
		Soutien commerce proximité	15 000
		Plan d'actions axe Stalingrad/Thiers	46 318
		Action Fondaudège – Tram D	38 340
Locations mobilières et immobilières	95 000	COLIM (ramassage des cartons)	15 000

Entretien et réparation	15 000	Autres EPCI	
Primes d'assurance	5 000	Ville de Bordeaux	124 000
Documentation	1 000	Autre(s) commune(s)	
Divers	4 000	Organismes sociaux	
		Fonds européens	
62 - Autres services extérieurs	287 900	Emplois aidés	16 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	60 000	Autres (précisez) : CCI BG (Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde) / CMAi33 (Chambre des métiers et de l'artisanat interdépartementale-délégation Gironde)	95 600
Publicité, publications	200 000	Aides privées	
Déplacements, missions et réceptions	16 000	75 - Autres produits de gestion courante	262 800
Frais postaux et de télécommunication	8 000	Cotisations	42 000
Services bancaires	1 400	Autres	220 800
Divers	2 500		
63 - Impôts et taxes	75 600	76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunérations	3 600		
Ecart TVA collectée/déductible	72 000	77 - Produits exceptionnels	
64 - Charges de personnel	377 000		
Rémunérations du personnel	286 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Charges sociales	75 000		
Autres charges de personnel	16 000	79 - Transfert de charges	
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges Financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	4 300		
69 - Impôt sur les sociétés			
TOTAL DES CHARGES	939 100	TOTAL DES PRODUITS	939 100

Les principaux indicateurs financiers de l'association pour le soutien aux associations de commerçants, sont les suivants :

Ronde des quartiers Soutien des associations	Année 2018 - Budget N	Année 2017 Réalisé N-1	Année 2016 Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	62,31 %		
% de participation de BM / Budget global	1,59 %		
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	0		

Budget de l'action : Actions de communication de l'axe Thiers/Stalingrad

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Achats Etudes, prestations de service	35 470	Ronde des Quartiers	9 533	15,9
Services extérieurs Sous traitance, location	3 333	Subventions d'exploitation Ville de Bordeaux	4 000	6,6
Autres services extérieurs Publicité, Déplacements	13 423	Bordeaux Métropole Mobilité Développement économique (Accompagnement transition)	46 318 37 400 8 918	62,4 14,9

		numérique)		
Charges de personnel	7 625			
Total des charges	59 851	Total des produits	59 851	

Les principaux indicateurs financiers de l'association pour les actions en faveur de l'axe Thiers/Stalingrad sont les suivants :

Ronde des quartiers Actions de communication Axe Thiers/Stalingrad	Année 2018 – Budget N	Année 2017 Réalisé N-1	Année 2016 Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	12,73 %	0	0
% de participation de BM / Budget global	77,38 %	0	0
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Commune(s) 6,6 %	0	0

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 16611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le plan d'actions en faveur du développement du commerce voté par délibération n° 2018/0140 du 23 mars 2018,

VU les demandes formulées par l'organisme en date du 26 juin 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention sollicitée par "La Ronde des Quartiers de Bordeaux" pour la réalisation de son programme d'actions en 2018 est recevable dans la mesure où ces actions participent au développement économique par leurs retombées, notamment auprès des commerçants et artisans du territoire présents sur la manifestation, et à l'attractivité du territoire au regard de sa fréquentation,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 74 318 € en faveur de l'association La Ronde des quartiers de Bordeaux répartie comme suit :

- 13 000 € pour l'organisation de la manifestation "Le Bon goût d'Aquitaine" du 28 au 30 septembre 2018.
- 15 000 € pour l'accompagnement à la création de nouvelles associations de commerçants et artisans et pour le développement des associations existantes sur les communes de Pessac et Le Bouscat.
- 46 318 € pour la mise en œuvre d'actions de communication et de services en faveur des commerçants de l'axe Thiers/Stalingrad.

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée.

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 OCTOBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---



Direction développement économique
Service emploi et économie de proximité



CONVENTION 2018
Subventions
entre « La Ronde des quartiers de Bordeaux » et Bordeaux
Métropole

Entre les soussignés

L'association la Ronde des quartiers de Bordeaux « association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 »), dont le siège social est situé 102 rue Sainte Catherine – 33000 Bordeaux, représenté(e) par, son Président, Christian Baulme, dûment habilité aux fins des présentes par l'assemblée générale du 16 juin 2016
ci-après désigné(e) « l'organisme bénéficiaire »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2018/ du Conseil métropolitain en date du
ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Le projet initié et conçu par la Ronde des Quartiers de Bordeaux est conforme à son objet statutaire. Le plan d'actions en faveur du développement du commerce voté par délibération n° 2018/0104 du 23 mars 2018, prévoit que Bordeaux Métropole favorise le développement du commerce qui répond aux enjeux métropolitains en termes de développement économique, de créations d'activités et d'emplois. Le projet ci-après présenté participe de cette politique économique de la Métropole.

L'association la Ronde des Quartiers de Bordeaux, créée en 2010, compte à ce jour plus de 1 200 adhérents. Elle a pour but d'animer, de promouvoir et de fédérer le tissu commercial et artisanal bordelais. L'association organise également tout au long de l'année de grands rendez-vous dont le rayonnement est non seulement métropolitain mais aussi régional. Pour 2018, la Ronde des quartiers propose les actions suivantes :

- La manifestation "le Bon Goût d'Aquitaine" est organisée depuis 2013 par l'association. Sa 25^{ème} édition aura lieu du 28 au 30 septembre 2018, avenue Thiers à Bordeaux. Elle regroupera environ 160 exposants et accueillera en moyenne 80 000 visiteurs sur 3 jours. Cette manifestation est devenue un incontournable dans l'agenda événementiel de la Métropole. Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis plusieurs années.

- L'accompagnement des associations de commerçants : l'association favorise, facilite et accompagne la création de nouvelles associations de commerçants dans les quartiers. Elle soutient les associations existantes dans l'organisation de leurs manifestations et la mise en œuvre d'animations et de services pour la clientèle. Elle a donc été sollicitée pour un accompagnement et une aide à la dynamisation de quartiers sur le territoire de deux communes de la Métropole.
- Des actions de communication, de services et d'animation de l'axe Thiers/Stalingrad en faveur des activités commerciales et artisanales, dans le cadre de l'expérimentation de la réservation du Pont de pierre aux modes de déplacements doux.

-
En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue des subventions à l'organisme bénéficiaire.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'annexe 1 pour la période **2018-2019**.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DES SUBVENTIONS

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire :

- une subvention pour l'organisation de la manifestation « le Bon goût d'Aquitaine » plafonnée à 13 000 €, équivalent à 7,6 % du montant total estimé des dépenses éligibles d'un montant de 169 600 €, conformément au budget prévisionnel de l'action figurant en annexe. Cette subvention est non révisable à la hausse.
- une subvention pour l'accompagnement des associations de commerçants et des associations existantes des communes de Bordeaux Métropole, plafonnée à 15 000 €, équivalent à 1,59 % du montant total estimé des dépenses éligibles d'un montant de 939 100 €, conformément au budget prévisionnel global de l'association. Cette subvention est non révisable à la hausse.
- une subvention pour des actions de communication, de services et d'animation de l'axe Thiers/Stalingrad, plafonnée à 46 318 €, équivalent à 77,38 % du montant total estimé des dépenses éligibles d'un montant de 59 851 €, conformément au budget prévisionnel de l'action. Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où les subventions accordées s'avèrent inférieures aux subventions demandées par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre des budgets prévisionnels.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles relatives à chaque action spécifique s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de chaque subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive relative à l'action ou au fonctionnement} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DES SUBVENTIONS

Les subventions accordées devront être utilisées conformément à leur objet défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Bordeaux Métropole procédera au versement des subventions pour les actions spécifiques selon les modalités suivantes :

- pour la manifestation « Bon goût d'Aquitaine » :
 - 70 %, soit la somme de 9 100 €, après signature de la présente convention ;
 - 30 %, soit la somme de 3 900 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2

- pour l'accompagnement des associations de commerçants des communes de Bordeaux Métropole :
 - le montant de la subvention de 15 000 € sera versé forfaitairement en une seule fois.

- pour le soutien aux actions de communication, et de services de l'axe Thiers/Stalingrad :
 - 70 %, soit la somme de 32 422,6 €, après signature de la présente convention ;
 - 30 %, soit la somme de 13 895,4 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2

Les subventions seront créditées au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

5.1. Pour l'accompagnement des associations de commerçants des communes de Bordeaux Métropole, conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention dans les 8 mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2019, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le budget définitif signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé »), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité
- un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds.

- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

5.2. Justificatifs pour le paiement des soldes des subventions pour actions spécifiques (Bon goût d'Aquitaine et actions de communication de l'axe Thiers/Stalingrad) :

Pour pouvoir prétendre au paiement du solde de la subvention pour action spécifique, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la réalisation des actions et **au plus tard le 31 août 2019**, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 3 et définis d'un commun accord entre les deux parties.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention pour action spécifique.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion, utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, ce dernier peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme :

Monsieur le Président
La Ronde des quartiers de Bordeaux
102 rue Sainte Catherine
33000 Bordeaux

ARTICLE 14. PIÈCES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'action ou Projet
- Annexe 2 : Budgets prévisionnels des actions spécifiques
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le,

en ...exemplaires

Le Président
de la Ronde des quartiers
de Bordeaux

P/le Président
de Bordeaux Métropole
par délégation
la Vice-présidente

Christian Baulme

Christine Bost

Annexe 1 Programme d'actions

L'association "La Ronde des quartiers de Bordeaux", créée en 2010, compte à ce jour 1150 adhérents. Elle a pour but d'animer, de promouvoir et de fédérer le tissu commercial et artisanal bordelais. L'association organise tout au long de l'année de grands rendez-vous dont le rayonnement est non seulement métropolitain mais aussi régional.

En 2018, la Ronde des quartiers de Bordeaux organisera des nombreuses actions dont :

- La manifestation "le Bon Goût d'Aquitaine" organisée depuis 2013 par l'association. Sa 25ème édition aura lieu du 28 au 30 septembre 2018, avenue Thiers à Bordeaux. Elle regroupera environ 160 exposants et accueillera en moyenne 80 000 visiteurs sur 3 jours. Cette manifestation est devenue un incontournable dans l'agenda événementiel de la Métropole. Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis plusieurs années.
- L'accompagnement des associations de commerçants. Cette action prévue dans le plan d'actions pour le commerce de Bordeaux Métropole, permettra à la Ronde des quartiers de Bordeaux d'accompagner la création de nouvelles associations de commerçants dans les quartiers. Elle soutiendra également les associations existantes dans l'organisation de leurs manifestations et la mise en œuvre d'animations et de services pour la clientèle. La Ronde a été sollicitée pour apporter son aide et son expertise à la dynamisation de quartiers sur le territoire de deux communes de la Métropole, le Bouscat et Pessac.
- Des actions de communication, de services et d'animation de l'axe Thiers/Stalingrad en faveur des activités commerciales et artisanales, dans le cadre de l'expérimentation de la réservation du Pont de pierre en mode de déplacements doux.

Bordeaux Métropole soutient cette structure depuis plusieurs années. En 2017, le montant de la subvention attribuée s'est élevé à 13 000 €, identique à celui de 2016 et en légère diminution par rapport à 2015 (14 000 €).

En 2018, notre établissement public est sollicité pour accorder une subvention pour trois actions comprenant :

- Pour le Bon goût d'Aquitaine, une subvention de 13 000 € pour un montant de dépenses prévisionnelles de 169 600 € TTC soit 7,66 % du budget global.
- Pour un soutien aux commerces de proximité des communes de Bordeaux Métropole par l'accompagnement à la création d'associations de commerçants et au développement des associations existantes de 15 000 € pour un budget prévisionnel de 939 100 € TTC soit 1,59 % du budget total, dans le cadre du plan d'actions annuel de l'association.
- Pour les actions de communication, de services et d'animation en faveur des commerçants de l'axe Thiers/Stalingrad, dans le cadre de l'expérimentation de la réservation du Pont de pierre en mode de déplacements doux, une subvention de 46 318 € dont 37 400 € pour la mobilité et 8 918 € pour le développement économique, pour un montant de dépenses prévisionnelles de 59 851 € soit 77,39 % du budget global.

Annexe 2
Budget prévisionnel des actions de la Ronde des quartiers de Bordeaux

Budget de la manifestation : Bon goût d'Aquitaine

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Achats Etudes prestations de services, Achats non stockés	12 200	Ventes de produits, prestations de services	133 600	78,7
Services extérieurs Sous-traitance, Location, entretien réparation,	56 000	Subventions d'exploitation		
Autres services extérieurs Publicité, Déplacements	36 000	Département	5 000	2,9
Impôts et taxes	1 400	Bordeaux Métropole	13 000	7,6
Charges de personnel	64 000	Ville de Bordeaux	18 000	10,6
Rémunérations	40 000			
Charges sociales	24 000			
Total des charges	169 600	Total des produits	169 600	

Budget global de l'association : Accompagnement des associations de commerces de proximité

BUDGET 2018

CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
60 – Achats	50 300	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	309 072
Achats d'études et de prestations de service	18 000	Vente de produits finis, de marchandises	
Achats stockés de matières et fournitures	11 000	Prestations de services	309 072
Achats non stockables (eau, énergie)	3 600	Produits des activités annexes	0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 700		
Fournitures administratives	14 000	74 - Subventions d'exploitation	367 228
Autres fournitures	1 000	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	144 000	Conseil Régional	
Sous traitance générale	24 000	Conseil Départemental	4 000
		Bordeaux Métropole	127 628
		Bon goût d'Aquitaine	13 000
		Soutien commerce proximité	15 000
		Plan d'actions axe Stalingrad/Thiers	46 318
		Action Fondaudège – Tram D	38 340
		COLIM (ramassage des cartons)	15 000
Locations mobilières et immobilières	95 000	Autres EPCI	
Entretien et réparation	15 000	Ville de Bordeaux	124 000
Primes d'assurance	5 000	Autre(s) commune(s)	
Documentation	1 000	Organismes sociaux	
Divers	4 000	Fonds européens	
62 - Autres services extérieurs	287 900	Emplois aidés	16 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	60 000	Autres (précisez) : CCI BG / CMAi33	95 600
Publicité, publications	200 000	Aides privées	
Déplacements, missions et réceptions	16 000	75 - Autres produits de gestion courante	262 800
Frais postaux et de télécommunication	8 000	Cotisations	42 000
Services bancaires	1 400	Autres	220 800
Divers	2 500		
63 - Impôts et taxes	75 600	76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunérations	3 600		
Ecart TVA collectée/déductible	72 000	77 - Produits exceptionnels	
64 - Charges de personnel	377 000		
Rémunérations du personnel	286 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Charges sociales	75 000		
Autres charges de personnel	16 000	79 – Transfert de charges	
65 - Autres charges de gestion courante			
66 – Charges Financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	4 300		
69 - Impôt sur les sociétés			
TOTAL DES CHARGES	939 100	TOTAL DES PRODUITS	939 100

Budget de l'action : Actions de communication et de services de l'axe Thiers/Stalingrad

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Achats Etudes, prestations de service	35 470	Ronde des Quartiers de Bordeaux	9 533	15,9
Services extérieurs Sous traitance, location	3 333	Subventions d'exploitation Ville de Bordeaux	4 000	6,6
Autres services extérieurs Publicité, Déplacements	13 423	Bordeaux Métropole Mobilité Développement économique (Accompagnement transition numérique)	46 318 37 400 8 918	62,4 14,9
Charges de personnel	7 625			
Total des charges	59 851	Total des produits	59 851	

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif de l'action

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'organisme de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

Intitulé de l'action :

1. BILAN QUALITATIF DE L'ACTION

Date(s) de la manifestation :

Durée de la manifestation (nombre de jours...) :

Fréquence de la manifestation (annuelle...) :

Manifestation gratuite payante

Vente de produits et/ou services : oui non

Visiteurs, participants :

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER DE L'ACTION

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » de l'action faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Décrire les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires ...):

2.3. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif de l'action :

2.4. Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme.....

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait le à

Signature :



Le Bon Goût d'Aquitaine 2018

OBJECTIF :

La manifestation a pour objectif de proposer aux habitants de la métropole de rencontrer des producteurs sur place durant les 3 jours, ainsi que de rencontrer des professionnels proposant des produits autour de l'Art de Vivre. Cette manifestation accueillant autour de 50 000 visiteurs s'inscrit dans le quartier de La Bastide qui continue son renouveau et ses riverains apprécient fortement la manifestation. Cette opération permet de mettre en avant les filières courtes et les savoir-faire de nombreuses professions.

DESCRIPTIF :

Cette année la manifestation continuera de se développer autour de trois lieux emblématiques :

L'avenue Thiers, qui est essentiellement tournée vers les producteurs,

L'avenue Abadie qui propose une offre de restauration sur place,

L'allée Serr qui met en avant les entreprises proposant des produits autour de l'Art de Vivre et notamment un pôle Made in France qui met en lumière le savoir-faire des artisans locaux.

Les exposants :

Ainsi le marché du Bon Goût d'Aquitaine regroupera près de 150 exposants, dont 100 producteurs.

C'est ainsi plus de 350 produits qui seront proposés aux visiteurs.

Concernant les points de restaurations, nous reproduirons l'agencement des tables mises à disposition pour les personnes souhaitant déjeuner sur place, afin de retrouver l'esprit fête de village d'antan et la convivialité que ce partage crée.

Les animations :

Une ferme sera installée sur la manifestation. Au début de l'allée de Serr avec des lapins, ânes, cochons, moutons, vaches, lamas promenades en poneys, en sulky, chèvres, chiens, cochons d'inde, poules, canards, perruches apprivoisées...

De nombreuses animations gratuites seront proposées. Pour valoriser le quartier et ses pépites, des visites touristiques devraient être organisées, en collaboration avec l'Office de Tourisme, le samedi et le dimanche en vélo et à pied. Les visiteurs pourront également goûter les produits du terroir lors de dégustations organisées par les exposants et les commerçants du quartier (dégustation de fromages, vins, salaisons...), de démonstrations culinaires.

Afin que la manifestation favorise le commerce de proximité au sein du quartier, l'organisation proposera à l'ensemble des commerçants se trouvant dans le périmètre de la manifestation de participer et d'intégrer leurs animations dans le programme du BGA.

Les écoles :

Comme chaque année la manifestation accueillera des enfants d'écoles primaires de la Métropole, nous aurons ainsi une dizaine d'ateliers qui se dérouleront sur la journée du vendredi. Nous espérons accueillir plus 400 enfants différents. Ces ateliers ont pour vocation d'expliquer aux enfants l'origine des produits, les bonnes pratiques alimentaires, écologiques, de santé et leur montrer la fabrication de certains produits. Voici quelques ateliers qui devraient être proposés : le labo de l'eau et la maison écoleau, la vie au sein du compost, le gaspillage alimentaire, le tri sélectif, les bienfaits du miel, les animaux de la ferme, les abeilles, la déforestation etc.

La nocturne :

Afin de rendre cette grande fête de la gastronomie encore plus conviviale et permettre aux Bastidiens de pouvoir passer un moment à part dans l'année, l'association a décidé d'organiser une nocturne le samedi 29 septembre.

MEDIAS UTILISES : Un plan média d'envergure :

Sud Ouest / Cnews : 60 000 guides du BGA envoyés avec Sud Ouest Le Mag
½ pages Sud Ouest Le Mag
½ pages Direct Bordeaux 7
Sur couverture + 1 page Direct Bx7
page Grand Angle Sud Ouest

Wit FM : Spots 30", autour de 3 thématiques

Réseau d'affichage et kakémonos : 34 panneaux 2m² durant 2 semaines
50 panneaux 2m² durant 1 semaine
35 kakémonos sur les quais
3 banderoles rue Ste Catherine

Brèves de Bordeaux / Site internet de la Ronde



Actions de communication, service aux consommateurs et animations en faveur des commerces et services de l'axe Thiers/Stalingrad

Suite à différentes rencontres avec les commerçants de l'axe, la Ronde des Quartiers de Bordeaux pilotera la majorité des actions visant à développer la fréquentation commerciale qui seront mises en oeuvre :

- Création d'outils de communication et de valorisation de l'offre commerciale
- Mise en place de services innovants afin de faciliter les déplacements et les achats dans les commerces
- Organisation d'événements renforçant le lien avec les riverains et les clients
- Valorisation du quartier de la Bastide

1. Création d'outils de communication et de valorisation de l'offre commerciale

Production d'un visuel pour créer une identité commune aux commerces de l'axe. Il sera déployé sur l'ensemble des supports de communication.

- **Promotion des commerces : édition d'un « livret commerçants »**
Un livret sera édité (20 000 exemplaires) et comprendra un visuel pour chaque commerce (photo ou logo), quelques lignes décrivant l'activité, les horaires d'ouverture et les coordonnées, réseaux sociaux ... Ce livret sera disponible dans les commerces de l'axe et sera distribué aux arrêts de tramway (20 000 ex). 6 campagnes de 3 jours de distribution sur 5 arrêts matin et soir sont prévues.
- **Création d'une page Facebook**
La page des commerçants sera animée et mettra en avant les commerces, les commerçants et artisans ainsi que leurs offres. Une présentation sera faite pour chaque commerce avec photo et rédaction d'article. La Ronde des Quartiers de Bordeaux animera cette page Facebook « Commerces Bordeaux Bastide ».

2. Des services aux clients proposés par les commerçants

- **Service « call and collect »**
La mise en oeuvre de ce service a un caractère expérimental puisqu'il n'a pas d'équivalent à ce jour. Son déploiement s'inscrit aussi dans un objectif de montée en compétence des commerçants sur l'utilisation des outils numériques.
Le service « call and collect » permettra aux clients d'effectuer leurs achats dans les commerces de la Bastide via internet. La commande et le paiement sécurisé se feront ainsi en ligne. Les clients (usagers du tramway notamment) pourront ensuite récupérer leurs achats dans les commerces ou en un point déporté le soir.
Concrètement, le client appellera son commerçant et passera sa commande auprès de lui. Le commerçant se connectera sur le site créé afin de saisir le montant d'achat et les coordonnées du client. Le client sera averti par SMS ou mail qu'il peut et doit régler sa commande. Dès que le règlement aura été réalisé (paiement effectué sur le compte du

commerçant) le commerçant sera prévenu et préviendra le service de collecte. La commande sera soit récupérée par le client chez le commerçant soit par une personne (entre 16h et 17h) et sera disponible au niveau du tram place Stalingrad de 17h30 à 19h30. Le service de livraison pourrait être assuré par des acteurs du quartier (associations ...). Des contacts sont en cours.

3. Des animations de quartier

- **Animations Place Stalingrad (4/5 fois par an)**
 - ✓ De nombreux jeux seront proposés aux familles, ainsi que des dégustations puis un concert sera organisé Place Stalingrad
 - ✓ un grand « escape game » de Stalingrad au pont St Emilion sera mis en oeuvre.
 - ✓ une manifestation autour des produits végans sera proposée...

- **Animation Pont St Emilion (1 à 2 par an) :**
 - ✓ Un pique-nique de quartier et des animations pour enfants seront organisés deux fois dans l'année.

Afin de déployer l'ensemble de ces actions, la Ronde des Quartiers de Bordeaux travaillera en lien avec l'ensemble des commerces et associations de commerçants de l'avenue Thiers, de la Garonne jusqu'au Pont Saint Emilion.



LA RONDE DES QUARTIERS

Soutien aux associations de commerçants des communes de la métropole 2018

L'association

La Ronde des Quartiers de Bordeaux s'est développée autour de cinq valeurs : fédérer, développer, animer, dynamiser et structurer.

Avec plus de 1 150 adhérents à Bordeaux, nous sommes la plus grosse association de commerçants et artisans de France.

Fort de notre présence terrain et de notre expertise à Bordeaux, il nous apparaît important de pouvoir développer notre soutien aux associations de commerçants et artisans des communes de la Métropole qui le souhaitent.

Cette démarche doit être coconstruite avec la ville des associations intéressées. La volonté et l'implication des mairies concernées sont des éléments indispensables à la réussite de ces projets.

Nous serons à leurs côtés afin de permettre la création d'une dynamique associative.

La Ronde des Quartiers au service des associations de commerçants des communes de Bordeaux Métropole

Chaque association qui sera suivie fera l'objet d'un accompagnement adapté à ses envies, ses besoins et aux moyens d'actions. Un programme sur mesure sera construit en lien avec la ville et le bureau de l'association de commerçants. Celui-ci sera issu de notre expérience et de notre savoir-faire sur d'autres territoires, mais totalement adapté aux spécificités des communes concernées.

L'accompagnement est développé par association et comprend en fonction des besoins différentes phases :

Accompagnement, création et structuration :

- Participation active à l'émergence d'un petit groupe de commerçants prêts à s'impliquer
- Soutien à la création ou relance de l'association
- Structuration de l'association et mise en place des éléments permettant un travail et une communication efficace

Développement de l'association :

- Diagnostic partagé avec le Bureau de l'association sur ses souhaits, possibilités et besoins
- Détermination d'un plan d'action et / ou d'animations annuels
- Réalisation et détermination d'un budget annuel
- Création de dossiers de demande de financement ou de recherche de partenaires

Mise en place d'animations :

- Organisation technique, administrative et marketing des animations
- Soutien logistique et prêt de matériel (si possible)

Communication :

- Accompagnement et assistance au développement de la communication
- Création et animation régulière d'une dynamique de communication sur les réseaux sociaux

Prêt de matériel :

- Tentes, parasols, sonorisation
- Jeux en bois, barbe à papa, galetière, gaufrier...

Développement de programmes spécifiques :

Afin de soutenir et d'aider les commerçants et artisans des zones impactées par des travaux de longue durée, à l'instar de Fondaudège ou du Bouscat, la Ronde des Quartiers peut répondre à des demandes et/ou des commandes spécifiques développées en lien avec la ville concernée et en concertation avec les commerçants ou l'association de commerçants.

Services aux adhérents

Les associations de commerçants des communes de la Métropole que la Ronde des Quartiers accompagnera devront adhérer (l'adhésion annuelle à l'association est en moyenne de 250€ pour une association de commerçants de quartiers de 30 à 40 adhérents). En adhérant, ils profiteront ainsi de l'ensemble d'offres de services et d'animations proposées aux commerçants et artisans.

Les commerçants et les artisans n'ont pas de Comité d'Entreprise et de nombreux salariés des enseignes nationales n'ont que très peu d'offres CE. Nous avons donc mis en place de nombreux partenariats :

- Places de cinéma à partir de 6,30€
- Remises sur de nombreux spectacles
- Des entrées à prix privilèges pour des soins
- Des remises sur des séjours à la montagne (Pyrénées et Andorre)
- Des tarifs spécifiques pour les parcs d'attraction (Disneyland et Futuroscope)
- Des réductions pour des repas croisières sur la Garonne...

Ils peuvent bénéficier d'offres spécifiques à destination des commerçants, des artisans et de leurs salariés.

Depuis le 1er janvier 2016, les commerçants sont obligés de proposer à leurs salariés une mutuelle. Nous proposons un contact et un service privilégié pour nos adhérents auprès de la mutuelle Ociane.

Nous avons développé une offre mutualisée aux commerçants et artisans pour le contrat d'entretien de leurs extincteurs.

Notre partenaire bancaire, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, propose à nos adhérents des tarifications et des services spécifiques.

Enfin, nos adhérents et leurs salariés bénéficient de 30% de remise sur leur abonnement au transport TBM (+ de 28 ans).